DISPOSITIF PASS

LYCÉE VIELJEUX - LA ROCHELLE

APRES IDENTIFICATION DE L'ÉLEVE ?

2 RDV avec 2 "passeurs" → Synthèse lors de la réunion hebdomadaire avec toute l'équipe le jeudi 16 h → Si l'élève correspond aux critères déterminés, le passeur référent de l'élève " PR" prend contact avec la famille

CE QUI EST DÉCIDÉ LORS DU RDV AVEC LES PARENTS

1. La durée du "contrat"
2. Les disciplines concernées
3. le temps de réflexion avant signature
4. La présence en présentiel et en distanciel si besoin

A LA FIN DU CONTRAT ?

Bilan des intervenants

Bilan de l'élève, des parents, du "passeur référent"

Définition des axes de progrès

Bilan partagé avec le PP et l'équipe pédagogique

Poursuite ou non du PASS pour l'élève

Pour prendre contact : passlv@ac-poitiers.fr